IC/CKS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2020- 0418 /PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID portant création d'un emploi de maître de conférences à l'Université Joseph KI-ZERBO.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

VU la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

VU le décret 2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (RPSCT);

VU le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2015-1548/PRES-TRANS du 23 décembre 2015 portant changement de dénomination de l'Université de Ouagadougou;

VU le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

VU le décret n°2017-0522/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 03 juillet 2017 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO;

VU le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

- VU le décret n°2019-0515/PRES/PM/MESRSI du 28 mai 2019 portant changement de dénomination de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO ;
- VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université Joseph KI-ZERBO à la 41^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) tenue à Bangui, en Centrafrique du 08 au 17 juillet 2019;
- Sur Rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 avril 2020. ;

DECRETE

Article 1: Il est créé à l'Université Joseph KI-ZERBO, au titre de l'année 2018 et pour le compte d'un enseignant-chercheur dont le recours a abouti à son inscription avec rétroactivité sur les listes d'aptitude de la 41° session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), tenue à Bangui en Centrafrique du 08 au 17 juillet 2019, un (01) emploi de maître de conférences en Etudes anglophones et traductologie à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC).

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 juin 2020

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique de l'Inpovation

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Alkasyoum MAIGA

Séni Mahamadou OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances

et du Développement

Lassane KABORE